

Québec, le 6 février 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information (#1925)

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 24 janvier dernier, votre correspondance visant à obtenir « depuis 4 ans, veuillez nous dire, par année : - Le nombre de plainte déposées concernant le port du symbole *Thin Blue Line*; - Le nombre d'enquêtes déclenchées concernant le port du symbole *Thin Blue Line* ».

Malheureusement, nous ne pourrions répondre à votre demande puisque notre registre de plainte ne recense pas ce genre d'information.

Néanmoins, une recherche dans notre banque de données nous a permis de retracer 6 plaintes visant le port du symbole « Thin blue line ». Aucun de ces dossiers n'a toutefois fait l'objet d'un décret d'enquête. Ils ont plutôt fait l'objet d'une conciliation ou d'un refus à l'analyse préliminaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Michelle-Audrey Avoine, avocate

MAA/nb

p. j. - Avis de recours